

Image not found or type unknown



## Salaire partiellement en nature.

Par **Jean\_Christophe**, le **18/08/2009** à **21:34**

Bonjour à tous.

Voilà, je pratique le télé-travail et je souhaite renouveler une partie de mon équipement informatique. Mon employeur s'est proposé à me fournir ce dont j'ai besoin, mais je souhaiterais avoir la propriété du matériel afin de pouvoir l'utiliser à des fins personnelles. Je voudrais donc savoir si je peux me faire déduire de mon salaire le prix de ce matériel, et si oui, mon employeur doit-il me déduire le montant HT ou TTC de mon salaire? Si c'est mon employeur qui procède à l'achat de l'équipement, puis-je lui racheter? Et si oui, dans quelles conditions?

Merci à tous de l'aide que vous m'apporterez.